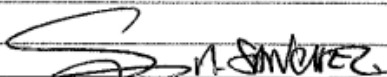


05. Madame ROBERT Jacqueline souhaiterait que (au CHANCELADE)  
les parcelles sections AP n° 90 et 459 (pour partie voir plans joints) soit classer en zone U.C.B. en prolongement de n° 89. constructives  
de même parcelle sections AP n° 95 et 516 (pour partie en prolongement de la parcelle 514 et 517. Il existe une chemin d'eau 515 et 518... l'électricité est sur la parcelle 516 et l'eau arrive sur le n° parcelle 461 section AP je précis que les marches parcelle 583 à son aménagement d'eau son numéros.  
Pour mon voisin je demande que la parcelle section AP n° 96  
indisponible  
soit constructible pour l'alignement de la maison voisine. Il se trouve en bordure d'un chemin rural.

le 20 juin 2019.

  
N. SANCHEZ  
Fin de l'absence à 12h